

Comité Syndical • Séance du 20/12/2017

Compte-Rendu de réunion

16h40 : le quorum étant atteint, N. GARCIA, 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte, ouvre la séance. Il excuse la Présidente, retenue suite au terrible drame de Millas, et remercie les membres de leur présence.

Il met ensuite au vote l'ordre du jour :

I. Compte-Rendu du précédent Comité Syndical

II. Informations et actualités

- Etat des nappes
- Informations légales
- Autres actualités

III. Administration du Syndicat Mixte

- a. Débat d'Orientation Budgétaire – année 2018 : *Délibération n°1*
- b. Modification du tableau des effectifs : *Délibération n°2*
- c. Indemnité de conseil à la comptable du trésor : *Délibération n°3*

IV. Dossiers techniques

- a. Expérimentation de la recharge artificielle du Boulès : présentation des résultats : *délibération n°4*
- b. Schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la plaine du Roussillon : Présentation des résultats : *Délibération n°5*

Concernant le dernier point à l'ordre du jour (« Schéma de Sécurisation »), N. GARCIA propose de le présenter rapidement et d'y revenir lors du prochain Comité Syndical dans la mesure où le nombre de personnes présentes est aujourd'hui limité.

A PUIG souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : la relation du Syndicat Mixte des nappes avec la presse locale et plus particulièrement « l'Indépendant » : Il indique qu'un nouvel article concernant la gestion de l'eau et des nappes est paru il y a deux jours mais

que celui-ci ne reflète pas la réalité de terrain. Il souhaiterait que le Syndicat Mixte prenne rendez-vous avec le journal pour expliquer nos actions.

N. GARCIA est d'accord avec A. PUIG sur ce point, il propose donc d'écrire au Directeur de l'Indépendant pour lui demander d'organiser une rencontre avec les différents journalistes traitant de la gestion de l'eau.

Ce point étant évacué, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 Validation du compte-rendu du précédent Comité Syndical

N. GARCIA met au vote le compte-rendu du précédent Comité Syndical, fourni avec les invitations. En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 Informations

Etat des nappes

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour une présentation de l'état quantitatif des nappes. Ce dernier rappelle que depuis le mois de septembre le déficit pluviométrique est très important, de l'ordre de 60%. Il s'agit du troisième automne consécutif en fort déficit, celui-ci étant particulièrement sec.

Pour les nappes, ceci se traduit par une situation très critique, notamment sur les deux secteurs les plus fragiles : la bordure côtière nord et le secteur Aspres-Réart où l'on enregistre les niveaux les plus bas jamais observés. Un « arrêté sécheresse » est encore en vigueur sur ce dernier secteur, ce qui n'était encore jamais arrivé au mois de décembre.

N. GARCIA demande des précisions sur la bordure côtière sud. H. TACHRIFT indique que le niveau des nappes sur cette dernière est moins préoccupant ceci étant sans doute lié à la baisse des prélèvements dans les nappes Pliocène qui ont eu lieu ces dernières années.

G. ERRE indique que la Massane est actuellement à sec ce qui est très rare en cette saison.

Décisions prises par le Bureau du Syndicat

N. GARCIA expose les différentes délibérations prises par le bureau du Syndicat Mixte depuis le précédent Comité Syndical :

Bureau du Syndicat du 11/07/2017

- **Délibération n°1** : Remboursement exceptionnel de frais (57,54 €). Il s'agissait de l'achat d'une cafetière par un agent du Syndicat Mixte pour le compte de ce dernier.

- **Délibération n°2** : Création d'une régie d'avances pour les « petites dépenses ». Elle s'élève à 200 € et est nécessaire notamment pour les menues dépenses liées à l'entretien des piézomètres.
- **Délibération n°3** : Création d'un outil de gestion des prélèvements sur la bordure côtière nord (lancement d'une étude) :
Il s'agit de lancer une étude permettant de définir les modalités de prélèvements sur la bordure côtière nord pour prévenir les intrusions salines. Le cahier des charges a été rédigé et doit être validé par nos partenaires qui participent à son financement (Agence de l'Eau).
- **Délibération n° 4** : Présentation de l'étude « Ressource Majeure ». Il s'agit d'une étude réalisée en régie qui a vocation à identifier les secteurs à préserver prioritairement pour l'alimentation en eau potable. Cette étude vous sera présentée lors d'un prochain Comité Syndical.

Bureau du Syndicat du 31/10/2017

Délibération n°1 : Modification du tableau des effectifs. L'objet de cette modification était de prendre en compte la réussite par un agent du Syndicat Mixte à l'examen professionnel lui permettant de passer de Technicien à Technicien Principal 2^{ème} classe.

Délibération n°2 : Motion de soutien à l'Agence de l'Eau

Le Projet de Loi de Finance initial prévoyait d'amputer gravement le budget des agences de l'eau remettant en cause le principe « L'eau paie l'eau ». Le Syndicat Mixte a pris une motion de soutien à l'Agence pour que les modalités de financement de cette dernière ne soient pas amputées.

Délibération n°3 : Demandes de subventions pour l'année 2018

Chaque année, une délibération doit être prise pour demander notamment à l'Agence le financement des postes (Directeur, Technicien, Chargé de Mission SAGE) pour l'année suivante.

Délibération n° 4 : Cahier d'acteur pour le projet H2p 2030 de la Région

La Région a lancé une large démarche de concertation avant de définir ces champs d'intervention dans le domaine de l'eau. Dans ce cadre elle proposait aux différents acteurs de rédiger un « cahier d'acteur » pour nourrir sa réflexion.

Ces informations n'appellent aucune remarque.

Décisions prises par la Présidente en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical

N. GARCIA expose les décisions suivantes, prises par la Présidente :

Marché « Education aux nappes dans les écoles primaires de la plaine du Roussillon » (délibération n°5 du 09/02/2017) : le marché a été attribué au Groupement Label Bleu /

Petits Débrouillards pour un montant de 16 800 € H.T. Une demande d'aide a été faite auprès de l'Agence de l'Eau (50%).

A LAFUENTE demande si cette action concerne l'ensemble des écoles de la plaine du Roussillon. H. TACHRIFT indique que l'ensemble des écoles de la plaine du Roussillon est destinataire de l'information et ont possibilité de s'inscrire.

Marché « Rebouchage de forages – année 2017 » (délibération n°2 du 09/02/2017) : le marché a été attribué à l'entreprise « Roussillon forage » pour un montant de 32 317,20 € T.T.C. Une demande d'aide a été faite auprès de l'Agence de l'Eau (80%).

Autres informations

N. GARCIA présente les informations suivantes :

Etude de faisabilité pour la création d'un Syndicat de production d'eau potable à l'échelle départementale : N. GARCIA explique les raisons qui ont poussé le Conseil Départemental à lancer cette réflexion. L'objectif est d'aboutir à une gestion commune de l'eau pour s'assurer de la bonne gestion de la ressource à l'image de ce qui a pu être réalisé à l'échelle départementale pour la gestion des déchets. Il ajoute que la configuration du département constituant peu ou prou un grand bassin versant est propice à une telle gestion. Il indique qu'une réunion de présentation de la phase 1 s'est tenue le 21/11/2017.

R. GIBERT demande si les premiers retours sont positifs. N. GARCIA répond par l'affirmative. Il ajoute qu'il y a de nombreux échanges, différents avis mais que l'« idée fait son chemin ». Ce débat va prendre du temps mais il intéresse tout le monde.

T. MARTINEZ estime qu'il faut prendre conscience du prix de l'eau et qu'il existe de trop grandes différences dans ce prix entre les communes.

A PUIG confirme qu'une réflexion sur le prix de l'eau est nécessaire mais qu'elle n'est pas suffisante. Il indique qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale et partagée. Dans la Communauté de Communes des Aspres par exemple, cela fait 40 ans qu'un travail de fond a été mené pour permettre le maillage de toutes les communes.

N. GARCIA conclut en indiquant que ce débat va se dérouler dans l'année à venir avec la réalisation de l'étude. Il ajoute qu'il y a des différences de contextes expliquant notamment les différences de prix et qu'une structure à l'échelle départementale permettrait de réaliser des économies d'échelle permettant de faire des investissements conséquents. Il estime également qu'une structure plus grande que les EPCI serait plus à même d'obtenir des financements de la part des différents partenaires.

Régularisation des forages soumis au Code de l'Environnement : H. TACHRIFT informe les membres du Comité Syndical que l'Etat lance une action d'envergure pour régulariser les forages et prélèvements : une fenêtre de 6 mois sera ouverte de janvier jusqu'au 30 juin 2018 pour que les propriétaires fassent connaître leurs ouvrages et leurs prélèvements. Au-delà, il n'y aura pas de reconnaissance d'antériorité même pour les forages et prélèvements très anciens. H. TACHRIFT invite donc les collectivités à profiter de cette action pour faire connaître les ouvrages et prélèvements hors AEP (ces derniers étant déjà réguliers). Le Syndicat Mixte se tient à leur disposition pour les assister dans cette démarche.

Gestion du personnel : H. TACHRIFT indique que la Chargée de Mission SAGE Séverine LE MESTRE reprend son poste à mi-temps à compter du 03/01/2018.

PGRE : le PGRE est un document demandé par les services de l'Etat. Reprenant les dispositions du SAGE, son objectif est de définir les actions et les modalités de mise en œuvre concrètes pour atteindre le bon état quantitatif des nappes Pliocène. Le Syndicat Mixte a travaillé durant l'année 2017 à l'élaboration de ce document. Suite à des échanges difficiles avec les services de l'Etat sur ses propres attentes, ce PGRE comme tous ceux du bassin, n'a pas pu être validé fin 2017. Pour sa finalisation et sa mise en œuvre, l'Agence de l'Eau propose le recrutement d'un agent dédié à cette action aidé à hauteur de 80%.

Dossier « Earl Monastir » : Malgré un avis défavorable de la CLE et du Syndicat des nappes, l'Etat, au travers du Codesrt, a donné un avis positif pour des prélèvements à hauteur de 300 000 m³/an pour un usage agricole dans les nappes Pliocène dans le secteur Aspres – Réart. Deux nouveaux courriers ont été transmis par la CLE et le Syndicat Mixte au Préfet pour lui demander de sursoir à cette nouvelle autorisation dans l'attente de la campagne de régularisation globale de l'eau et d'un partage entre les différents utilisateurs. N. GARCIA précise que le volume objet de la demande d'autorisation est équivalent aux volumes prélevés pour la commune de Canohès.

A PUIG précise que sur ces parcelles des arbres fruitiers sont plantés en lieu et place de la vigne qui était présente auparavant.

2 Administration du Syndicat Mixte

Débat d'orientation budgétaire

N. GARCIA introduit le Débat d'Orientation Budgétaire en rappelant son importance dans le cycle annuel budgétaire :

Il permet :

- d'informer les membres du Comité Syndical de la situation financière de la structure.
- de discuter des priorités d'action du Syndicat et de la stratégie financière à mettre en œuvre.

Il rappelle que depuis la création du Syndicat Mixte les cotisations statutaires sont restées inchangées ; Pour l'année 2017, le résultat du Syndicat Mixte devrait être en léger excédent par rapport à l'année 2016. Il apparaît cependant nécessaire d'envisager pour la première fois une légère hausse des cotisations dans la mesure où les charges augmentent, ceci pour permettre au Syndicat Mixte de maintenir sa capacité d'action.

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter la notice du Débat d'Orientation Budgétaire. Cette dernière rappelle les actions réalisées en 2017, la situation financière fin 2017 ainsi que les actions envisagées en 2018 et les grandes orientations du Budget Prévisionnel 2018.

Dans ce cadre il indique qu'il sera proposé une augmentation au total de 8 835 € dont 6 589 € seront supportés par le Conseil Départemental et PMM CU, selon les clés de répartitions financières définies par les statuts du Syndicat Mixte.

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote donnant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

La délibération n°1 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018 est approuvée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

N. GARCIA indique que pour la finalisation et la mise en œuvre du PGRE, l'Agence de l'Eau propose de financer à hauteur de 80% un poste de Chargé(e) de Mission.

Alors que Séverine LE MESTRE revient à mi-temps, et que les actions définies dans le SAGE et le PGRE devront être mises en œuvre, il apparaît pertinent de profiter de cette opportunité pour recruter un(e) Chargé(e) de Mission.

H. TACHRIFT indique qu'avec le jeu des subventions, le coût final pour le Syndicat Mixte sera neutre tant que la chargée de mission SAGE reste à 50%. Cependant, les aides étant apportée l'année n+1, une augmentation des charges sera attendue pour l'année 2018.

En l'absence de remarque, N. GARCIA propose de passer au vote

La délibération n°2 créant le poste de Chargé(e) de Mission PGRE est approuvée à l'unanimité.

Indemnité du Payeur Départemental

H. TACHRIFT indique que la Paierie Départementale joue un rôle essentiel de conseil pour une collectivité comme celle du Syndicat Mixte. Comme chaque année, une délibération doit être prise pour indemniser la Payeur Départementale, Hélène Ventura, conformément aux textes en vigueur.

La délibération n°3 relative à l'indemnité accordée au Payeur Départemental est approuvée à l'unanimité.

3 Dossiers techniques

Essai de recharge artificielle des nappes : présentation des résultats

Suite à la délibération n°8 du 10/07/2015, le Syndicat Mixte a réalisé une expérimentation de recharge artificielle des nappes dans la vallée de la Têt. N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour en présenter les principaux résultats.

Ce dernier rappelle la méthodologie utilisée, les différentes contraintes qui sont apparues et les résultats obtenus. Ceux-ci sont très positifs avec effectivement une recharge effective des nappes quaternaires et une hausse du niveau des nappes Pliocène. Par ailleurs la qualité des nappes n'a pas été modifiée.

A. LAFUENTE demande si la population a été informée de cette action. H. TACHRIFT indique qu'en effet, la population a été informée au travers notamment d'un arrêté municipal interdisant le franchissement du seuil par les cyclistes et piétons. Une signalétique a été mise en place en conséquence sur le terrain. Par ailleurs les retours que le Syndicat Mixte a pu avoir des riverains étaient positifs.

La délibération n°4 donnant acte de la présentation de l'étude de recharge artificielle des nappes est votée à l'unanimité.

Schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la plaine du Roussillon

N. GARCIA rappelle qu'il s'agit d'une étude capitale : comment organiser la production d'eau potable à l'échelle de la plaine du Roussillon pour permettre de satisfaire la demande de toutes les communes en 2018, 2030 et 2050 en satisfaisant le bon état des différentes masses d'eau pour un coût de fonctionnement et d'investissement minimum.

Cette étude est très dense. N. GARCIA explique qu'il s'agit ici de faire une première présentation d'ensemble. Il apparaît ensuite nécessaire que chaque collectivité, actuelle ou future, en charge de la compétence « eau potable » s'approprie.

H. TACHRIFT présente les résultats de l'étude dans son ensemble en reprenant les trois étapes de l'étude (estimation des besoins futurs, économies et optimisation des infrastructures existantes et recherche de ressources « nouvelles »).

Il présente les trois scénarios retenus. L'étude permet donc d'entrevoir les solutions techniques les plus pertinentes pour répondre aux besoins futurs sans engendrer de déséquilibre dans les différentes masses d'eau. Pour la mise en œuvre de ces solutions, une cohérence à l'échelle de la plaine du territoire s'avère indispensable.

JL SIRAC indique que cette étude est le complément nécessaire à celles qu'avait menées le Conseil Départemental antérieurement. Cette étude confirme que les solutions existent « en interne » au département et qu'elles devront être mises en œuvre collectivement. Il s'agit de débiter dès maintenant la mise en œuvre de solutions nécessaires à l'horizon 2030.

La délibération n°5 donnant acte de la présentation de l'étude « schéma de sécurisation AEP de la plaine du Roussillon » est votée à l'unanimité.

18h45 : L'ordre du jour est épuisé. N. GARCIA demande s'il y a d'autres questions diverses. En leur absence, il clôt la séance.

Le 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon

Nicolas GARCIA